
TABLEAUX DES RÉGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES DU NUNAVUT

(à jour au 31 décembre 2004)

Nota :

1. Les présents tableaux n'ont pas force de loi, ils ne sont établis qu'à titre documentaire.
2. Les présents tableaux visent les règlements et les autres textes réglementaires du Nunavut. Ils comprennent tous les règlements et les autres textes réglementaires, pris le 31 décembre 2004 ou avant cette date au Nunavut, ainsi que les modifications à ces règlements ou autres textes réglementaires. Ils comprennent aussi les règlements et les autres textes réglementaires des Territoires du Nord-Ouest tels que reproduits par l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut*.
3. Pour les règlements et les autres textes réglementaires pris avant le 1^{er} avril 1999, seules les versions contenues dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest, 1990* et dans la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* ont force de loi. Les tableaux accompagnant ces textes officiels peuvent être consultés à titre documentaire.
4. Pour les règlements et les autres textes réglementaires pris le ou après le 1^{er} avril 1999, seules les versions contenues dans la Partie II de la *Gazette du Nunavut* ont force de loi.

TABLEAU A

(à jour au 31 décembre 2004)

TABLEAU DES RÈGLEMENTS ABROGÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF, L.R.T.N.-O. 1988, ch. L-5		
ALLOCATIONS DE SÉJOUR, RÈGLEMENT	R-019-2000	R-011-2002
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF, L.Nun. 2002, ch. 5		
ALLOCATIONS DE SÉJOUR, RÈGLEMENT	R-011-2002	R-013-2002
ALLOCATIONS DE SÉJOUR, RÈGLEMENT	R-013-2002	R-006-2003
ASSISTANCE SOCIALE		
AUTORITÉS LOCALES, RÈGLEMENT DÉSIGNANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-15	R-018-2004
COMITÉS D'APPEL DE L'ASSISTANCE SOCIALE, DÉCRET	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-17	R-015-2004
DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION RELIÉE À L'ASSISTANCE SOCIALE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. S-18	R-017-2004
ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC, L.R.T.N.-O. 1988, ch. 24 (Suppl.)		
ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC, RÈGLEMENT	R-010-92	L.Nun. 2001, ch. 3
RÈGLES DE PROCÉDURE	R-047-96	L.Nun. 2001, ch. 3
EXÉCUTION RÉCIPROQUE DES JUGEMENTS		
DÉSIGNATION DES RESSORTS ACCORDANT LA RÉCIPROCITÉ, ARRÊTÉ PORTANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. R-1	R-041-99

Tableau A—Règlements abrogés

(à jour au 31 décembre 2004)

<i>Loi et règlement</i>	<i>Citation</i>	<i>Texte ou décret abrogatif</i>
EXÉCUTION RÉCIPROQUE DES ORDONNANCES ALIMENTAIRES, L.R.T.N.-O. 1988, ch. M-3		
DÉSIGNATION DE TRIBUNAUX, DÉCRET	R.R.T.N.-O. 1990, ch. M-2	R-001-2001
ÉTATS ACCORDANT LA RÉCIPROCITÉ, RÈGLEMENT DÉSIGNANT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. M-3	R-002-2004
INTERPRÉTATION		
HEURE AVANCÉE, RÈGLEMENT	R.R.T.N.-O. 1990, ch. I-5	R-045-99
HEURE AVANCÉE ET LES FUSEAUX HORAIRES, RÈGLEMENT	R-045-99	R-003-2001
JEUNES CONTREVENANTS, L.R.C. 1985, ch. Y-1		
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA JEUNESSE, ARRÊTÉ	R.R.T.N.-O. 1990, ch. Y-3	R-005-2002
LOI ÉLECTORALE, L.R.T.N.-O. 1988, ch. E-2		
FORMULES ÉLECTORALES, RÈGLEMENT	R-043-91	R-025-2003
TARIF DES HONORAIRES, RÈGLEMENT	R-128-98	R-025-2003
VOTE DANS LES CENTRES CORRECTIONNELS, RÈGLEMENT	R-132-98	R-025-2003
VOTE PAR LA POSTE, RÈGLEMENT	R-127-98	R-025-2003
MESURES CIVILES D'URGENCE		
ÉTAT D'URGENCE DANS LE HAMEAU DE SANIKILUAQ, ARRÊTÉ PROCLAMANT	R-006-2000	R-007-2000
PRIVILÈGES DU GARAGISTE		
FORMULES DES PRIVILÈGES DU GARAGISTE, RÈGLEMENT	R-045-91	R-006-2001